

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**MODIFICATION GENERALE DE LA CIRCULATION, DES BRUITS ET DES EMBARRAS  
DE LA VOIE PUBLIQUE - MODIFICATION A L'ARRETE MUNICIPAL DU 22  
SEPTEMBRE 2012**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,  
Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et  
L.2212-2, et les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'Arrêté général du 22 septembre 2012,

CONSIDERANT que dans un but de sécurité publique, il est indispensable d'apporter  
certaines modifications au règlement précité,

**ARRETE :**

**Article 1** : A l'article 14 de la Section 4 – 1 du susdit arrêté il est ajouté ce qui suit :

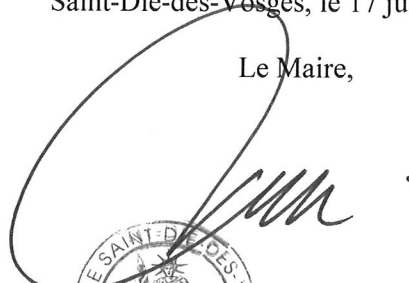
- **L'avenue Léon Grandjean est mise en sens unique dans le sens avenue  
Jean Jaurès / avenue Ernest Colin.**

**Article 2** : Toutes dispositions contraires sont abrogées.

**Article 3** : Le directeur général des services, le commandant de Police, le directeur des  
Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 17 juin 2015

Le Maire,

  
David VALENCE

